

Les Archives nationales du Canada ont des succursales à Londres (Angleterre) et à Paris (France).

La Bibliothèque nationale du Canada. Créée en 1953, cette bibliothèque est actuellement régie par la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale et les modifications qui y ont été apportées. Elle veille également à l'application du Règlement du dépôt légal qui exige que deux exemplaires des publications canadiennes les plus courantes soient déposés à la Bibliothèque.

En 1983, M. Guy Sylvestre, directeur de la Bibliothèque depuis 1968, prenait sa retraite. Sous sa direction, la Bibliothèque nationale a beaucoup progressé au point de vue du développement des collections, des services aux usagers et du recours à des techniques nouvelles pour améliorer l'ensemble du service et promouvoir la collaboration entre bibliothèques. M^{me} Marianne Scott, qui assume les fonctions de directeur général de la Bibliothèque nationale depuis avril 1984, encourage une collaboration étroite avec les bibliothèques canadiennes pour ce qui est de l'établissement des réseaux, du partage des ressources, de la conservation et de la recherche sur les bibliothèques.

La Bibliothèque nationale apporte son concours aux études canadiennes grâce à d'amples collections de livres, de périodiques, de journaux, de documents gouvernementaux, de textes microcopiés et d'informations sous forme non livresque. Des ouvrages étrangers sur les sciences humaines et les sciences sociales complètent son fonds canadien. En 1986, la Bibliothèque comptait: plus de 1.1 million de volumes monographiques; plus de 2.4 millions de microformes, dont 76,000 thèses canadiennes; plus d'un million de numéros de périodiques; la plus vaste collection de journaux canadiens existant au Canada; plus de 2.2 millions de publications officielles; et une ample collection de partitions, d'enregistrements et de manuscrits de pièces musicales.

La Bibliothèque publie *Canadiana*, la bibliographie nationale, sous forme de microfiches, de bandes magnétiques et d'imprimés. Il est possible de la consulter également par ordinateur au moyen du système CAN/OLE de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique.

La Bibliothèque nationale facilite l'utilisation de toutes les ressources documentaires du pays par un système de prêts entre bibliothèques. Son Catalogue collectif, clef des principales ressources du réseau des bibliothèques canadiennes, énumère quelque 5.5 millions de volumes répartis dans près de 350 bibliothèques universitaires, publiques, gouvernementales et spécialisées. Depuis 1980, de nouvelles acquisitions sont ajoutées en direct à la base de données DOBIS; en 1985-86, plus de 270,000 acquisitions ont été reçues. En 1983, elle a com-

mencé l'élaboration d'un catalogue collectif spécial des écrits en braille, et des livres sonores à l'intention des handicapés visuels du Canada; en 1986, on comptait 34,000 entrées.

En 1985-86, à l'aide de catalogues collectifs et d'autres sources en direct ou imprimées, le personnel a répondu à plus de 150,000 demandes de renseignements provenant de bibliothèques au sujet de l'emplacement d'un livre donné. Les Services de technologie de l'information encouragent l'établissement de réseaux dans les bibliothèques et les centres d'information canadiens en vue du partage des ressources à l'échelle nationale. De plus, des programmes internationaux facilitent l'échange de données bibliographiques entre les pays.

De leur côté, les services de référence et de consultation de la Bibliothèque nationale fournissent de l'aide aux autres bibliothèques canadiennes dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines, surtout pour les questions relatives au Canada. Ces services sont également offerts aux chercheurs qui ont besoin de recourir aux ressources ou au personnel spécialisé de la Bibliothèque dans des sphères telles que la musique, la conservation, ainsi que pour les écrits judaïques, la bibliothéconomie, la collection sur les droits des Indiens et la littérature canadienne pour enfants. En 1985-86, le personnel a répondu à plus de 50,000 demandes de renseignements sur les ouvrages de référence provenant du Canada et de l'étranger.

Aux organismes provinciaux chargés des bibliothèques, la Bibliothèque nationale prête des collections de livres écrits en d'autres langues que le français ou l'anglais, et elle aide les bibliothèques canadiennes à enrichir leurs propres collections par l'intermédiaire d'un Centre d'échange du livre. Pour les chercheurs canadiens qui n'ont pas accès aux services automatisés de recherche bibliographique, la Bibliothèque nationale offre, à un prix minime, un service d'information sur les ouvrages en sciences sociales et en sciences humaines et des bibliographies rétrospectives établies au moyen de bases de données ordinales. La Bibliothèque nationale offre ses services dans les deux langues officielles.

Bibliothèques publiques. Au sein des provinces, il existe des réseaux de bibliothèques publiques relevant de lois provinciales, qui en déterminent le mode de création, la nature des services qu'elles doivent rendre ainsi que le mode de financement. En conformité avec les lois provinciales pertinentes, les municipalités peuvent établir des bibliothèques publiques, ou conjuguer leurs efforts pour mettre sur pied des bibliothèques régionales. Les organismes provinciaux qui ont charge des bibliothèques publiques locales et régionales leur prodiguent des conseils et répartissent les subventions.